



Prélèvements indus par un comptable

Par **freddy1133**, le **14/01/2016** à **04:53**

Bonjour,rnrnJ'ai un gros souci avec mon comptable avec qui j'ai rompu mon contrat et qui malgré tout a pu continuer a mes prélever certaines sur mon compte totalement farfelues et injustifiées. Je lui ai demande leur remboursement mais il ne veut rien savoir prétextant des travaux supplémentaires pour ma société. Que puis-je faire pour être rembourse ? Quelles sont les démarches et recours possibles s'il vous plait ?rnrnJe vous remercie

Par **freddy1133**, le **15/01/2016** à **09:00**

Pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?

Par **morobar**, le **15/01/2016** à **09:16**

Bonjour,rnLorsque vous évoquez "comptable" vous ne permettez pas de savoir si vous désignez un comptable extérieur en charge de votre comptabilité, ou un salarié dans vos bureaux.rnS'il s'git d'un prestataire extérieur, la controverse devra être portée devant le tribunal de commerce.rnUn salarié====> dépôt de plainte pour détournements.rnDans un cas comme dans l'autre, la conduite minimale est de changer les serrures, les mots de passe, de bloquer les cartes bancaires, les chéquiers et les accès en ligne aux différents comptes.

Par **freddy1133**, le **15/01/2016** à **13:48**

Merci Morobar, il s'agit d'un comptable extérieur. Je prends note donc :)

Par **alterego**, le **15/01/2016 à 14:09**

Bonjour, rnrnIl ne nous appartient pas d'apprécier si ces prélèvements sont fondés ou non. rnrnEn revanche, il vous appartenait, comme vous avez mis fin à sa mission, de donner ordre à votre banque de rejeter toute demande de prélèvement de sa part préalablement votre notification de fin de mission. rnrnCordialement